



DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DES AFFAIRES MÉDICALES

Réf. DM/CR - 1er janvier 2025

**Monsieur Mathieu ROCHER,
Directeur - Chef d'établissement du Centre hospitalier départemental de Bischwiller,
du Centre hospitalier de Haguenau,
du Centre hospitalier intercommunal de la Lauter**

- VU l'arrêté de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 18 juin 2019 nommant Monsieur Mathieu ROCHER en qualité de Directeur -Chef d'établissement du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, avec effet au 1^{er} juillet 2019 ;
- VU l'arrêté de Mme la Directrice du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2024 nommant Madame Valentine SCHALLER en qualité de Directrice-Adjointe au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, au Centre Hospitalier de Haguenau et au Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter avec effet au 1er janvier 2025 ;
- VU la convention de direction commune conclue le 22 mars 2019 entre le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, le Centre Hospitalier de Haguenau et le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter ;
- VU l'arrêté ARS n°2016-1651 du 1^{er} juillet 2016 fixant le périmètre du GHT 10 ;
- VU l'arrêté ARS n°2016-2148 du 1^{er} septembre 2016 approuvant la convention constitutive du GHT 10 (renommé GHT « Basse Alsace - Sud Moselle ») ;
- CONSIDÉRANT l'organigramme de la Direction Commune au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, au Centre Hospitalier de Haguenau, au Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter au 1er janvier 2025.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à Madame Valentine SCHALLER, Directrice des Affaires Médicales, de signer pour le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, le Centre Hospitalier de Haguenau, le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter, au nom du Directeur - Chef d'établissement, tous bons de commande relevant de l'exécution d'un marché public n'excédant pas 25 000.00 € HT, documents, décisions, certificats, attestations, notes, contrats de travail, conventions, correspondances et bordereaux relevant du domaine de la compétence de sa Direction.

EN CAS D'ABSENCE OU D'INDISPONIBILITÉ SIMULTANÉE DE M. ROCHER ET DE MME SCHALLER, POUR LE CENTRE HOSPITALIER DE HAGUENAU :

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'indisponibilité simultanée de Monsieur Mathieu ROCHER et de Madame Valentine SCHALLER, la signature des documents est confiée à Madame Simone THOMAS DE LA PINTIERE, Adjoint des cadres, dans la limite de son domaine de compétences au Centre Hospitalier de Haguenau.

EN CAS D'ABSENCE OU D'INDISPONIBILITÉ SIMULTANÉE DE MME SLADEK ET DE MME SCHALLER, POUR LE CENTRE HOSPITALIER DÉPARTEMENTAL DE BISCHWILLER :

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'indisponibilité simultanée de Madame Lauriane SLADEK et de Madame Valentine SCHALLER, la signature des documents est confiée à Madame Manuëla HOUËL, Attachée d'administration hospitalière, dans la limite de son domaine de compétences au Centre Hospitalier départemental de Bischwiller.

EN CAS D'ABSENCE OU D'INDISPONIBILITÉ SIMULTANÉE DE M. HOUEL ET DE MME SCHALLER, POUR LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE LA LAUTER :

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'indisponibilité simultanée de Monsieur Glenn HOUEL et de Madame Valentine SCHALLER, la signature des documents est confiée à Madame Céline OBERNESSER, Attachée d'Administration Hospitalière, dans la limite de son domaine de compétences au Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter.

ARTICLE 5 : Ces délégations sont assorties de l'obligation :

- de veiller à ce que toutes décisions ou correspondances emportant conséquences pour le fonctionnement des établissements, soient établies dans le respect de la politique et stratégie définies par le Directeur ;
- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement ;
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire ;
- de rendre compte, chaque fois que nécessaire, des opérations réalisées à l'autorité hiérarchique ou à l'autorité délégante.

ARTICLE 6 : Les signatures des agents visés par la présente décision y sont annexées. Elles devront être précédées de la mention :

- *"Pour le Directeur et par délégation"*, pour le CHH,
- *"Pour le Directeur et par délégation"*, pour le CHDB,
- *"Pour le Directeur et par délégation"*, pour le CHIL,

suivie des fonctions du signataire.

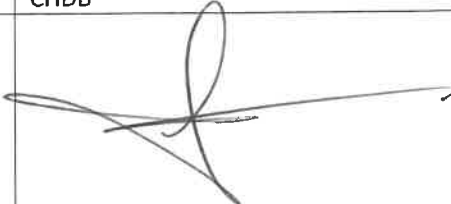
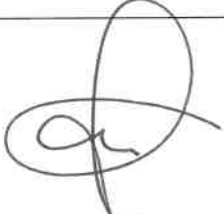
Le nom et le prénom du signataire devront suivre la signature manuscrite.

ARTICLE 7 : La présente délégation de signature est communiquée, en application de l'article D. 6143-35, notifiée aux intéressés et publiée sur Intranet et sur les tableaux d'affichage du Centre hospitalier de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter. Elle est communiquée aux Conseils de surveillance respectifs et transmise sans délai aux comptables assignataires des dits établissements.

ARTICLE 8 : La présente délégation se substitue aux précédentes délégations de signature, avec effet au 2 janvier 2025.

ARTICLE 9 : Les signatures des titulaires des délégations visées par la présente figurent ci-après :

Les délégataires,

Valentine SCHALLER Directrice adjointe	Lauriane SLADEK Directrice déléguée d'établissement CHDB
	
Glenn HOUEL Directeur délégué d'établissement CHIL	Simone THOMAS DE LA PINTIERE Adjoint des cadres CHH
	
Céline OBERNESSER Attachée d'Administration Hospitalière CHIL	Manuëla HOUËL Attachée d'administration hospitalière CHDB
	

Le Directeur
Chef d'établissements,


Mathieu ROCHER

DESTINATAIRES :

- *Messieurs les Présidents des Conseils de Surveillance*
- *Messieurs les Comptables assignataires*
- *Les intéressés*
- *Les services financiers du CHDB, du CHH et du CHIL*
- *Secrétariat de Direction du CHDB*
- *Secrétariat Général du CHH*
- *Secrétariat de Direction du CHIL*
- *Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin*
- *Publication sur le tableau d'affichage du CHH, CHIL et CHDB*

